



Delai pour reclamer des impayes

Par **saovicente_old**, le **02/08/2007 à 08:55**

Bonjour ,

Après le départ de notre locataire en mars 2006 , combien de temps avons-nous pour
reclamer les loyers impayés ?

N'est -ce pas trop tard ?

Cordialement ,

M. TIXIDRE

Par **Jurigaby**, le **02/08/2007 à 16:47**

Bonjour.

Délai de prescription: 3 ans.